LA JACHÈRE DANS LES SYSTÈMES AGRO-PASTORAUX SEREER AU SÉNÉGAL

André LERICOLLAIS et Pierre MILLEVILLE[1]

RÉSUMÉ

L'examen de deux situations caractéristiques de l'agriculture Sereer montre que la jachère remplit des fonctions multiples, très dépendantes des contextes agraires particuliers. Dans le Sine, elle était au coeur des relations entre l'agriculture et l'élevage et constituait un des fondements de la gestion du système agro-pastoral. Sa disparition, liée à la saturation des terroirs surpeuplés induit une disjonction de plus en plus prononcée entre les deux espaces d'activité, et pose avec acuité la question du devenir de l'aptitude à produire du milieu. Sur les terres neuves du Sénégal oriental, où les agriculteurs Sereer venus du Sine ont tiré parti de conditions de grandes disponibilités en terre, le rôle de la jachère se comprend principalement en référence au fonctionnement des exploitations agricoles, et plus particulièrement à la mise en place annuelle des assolements. Elle représente à ce titre un précieux facteur de souplesse et de régulation, en facilitant la gestion des systèmes de culture dans le cadre dimensionné et instable de l'appareil de production.

Mots-clés : *jachère, arachide, mil, Sereer, Sénégal, Terres Neuves, terroir.*

ABSTRACT : FALLOWING IN THE SEREER AGROPASTORAL SYSTEMS, SENEGAL

The analysis of two situations representative of the Sereer agriculture shows that fallowing has many roles which are specific to each agrarian situation. Short fallowing in the Sine area was in the centre of interaction between agriculture and animal husbandry and was one of the bases of the agro-pastoral system. Its disappearance, linked to overpopulation, creates an increasingly greater gap between the two types of activity and the future productivity of the land seems compromised. The Sereer farmers, originally from the Sine region, took advantage of the wide expanses of the New Lands of Eastern Senegal. Short fallowing is mostly used as part of the cropping systems, particularly for yearly crop rotations. It is an essential factor in the management of land and cultivations in a region where productivity resources are reduced and unstable.

Key words: *fallowing, peanut, pearl millet, Sereer, Senegal, New Lands,land management.*

INTRODUCTION

Souvent cité en exemple pour sa cohérence et ses performances, le système agraire sereer associe traditionnellement l'agriculture et l'élevage. La jachère est au centre des relations entre ces deux composantes. En saison des pluies, le troupeau y pâture et y est parqué durant la nuit. La jachère remplit une double fonction : pour le système d'élevage, elle est le lieu de pâturage en hivernage ; à cette même saison, pour le système de

[1] respectivement géographe et agronome, UR "Dynamique des Systèmes de production, MAA, ORSTOM Montpellier

culture, elle est le lieu de parcage qui bénéficie de la fumure animale, avant la culture du mil. Un tel système agraire se caractérise par une utilisation relativement intensive du sol sans recours à la jachère boisée pluri-annuelle, et une population rurale dense a pu s'enraciner sur les terroirs du Sine. Mais la gestion des terroirs villageois a considérablement évolué en pays sereer depuis le milieu du XIX^{e} siècle. Toutes les unités de production ont intégré l'arachide et adopté de nouvelles techniques de culture. Elles ont dû faire face à des crises climatiques, et les terroirs doivent supporter les effets d'une croissance démographique de plus en plus forte (PELISSIER, 1966).

Le système agro-pastoral sereer va être examiné à travers la place qu'occupe la jachère dans la structure du terroir villageois aux différents stades de son évolution, et à travers les fonctions qu'elle y tient, tout particulièrement vis-à-vis de l'élevage et de la gestion de la fertilité. La représentation de cette évolution se fonde sur la connaissance des différentes successions culturales et de leur localisation sur le finage. Nous disposons pour ce faire de plusieurs jeux de photographies aériennes à l'échelle de la zone d'étude. Sur trois finages, les parcellaires ont été relevés en 1985, 1986 et 1987. L'utilisation du sol est connue aussi précisément pour une période antérieure, de 1965 à 1969, pour l'un de ces finages, celui de Sob (LERICOLLAIS, 1972). On devra, pour les périodes antérieures, s'en tenir à des schématisations fondées sur des écrits et sur la mémoire des paysans. D'autres données seront mises à contribution : effectifs des troupeaux, lieux de pâturage et de transhumance des animaux, lieux de parcage et d'épandage du fumier. Les analyses de la gestion des troupeaux et de la répartition des jachères dans le finage villageois montrent les nécessités d'élargir le cadre spatial de référence et de révéler la désorganisation actuelle du système agraire des vieux villages sereer.

La situation apparaît très contrastée dans la région des "terres neuves" de Koumpentoum au Sénégal oriental, où des familles sereer originaires du Sine se sont installées à partir de 1972. Les migrants ont profondément modifié le modèle technique qui leur était alors proposé, et certains se sont depuis lors dotés de troupeaux importants. La place et le rôle de la jachère sont discutés à partir de données relatives à l'organisation de l'espace villageois ainsi qu'à la structure et au fonctionnement des exploitations agricoles.

LE TERROIR CÉRÉALIER ANCIEN

La zone du peuplement sereer ancien recouvre le centre-ouest du bassin arachidier. L'habitat sereer et les vieux finages furent implantés sur les aires sablonneuses du sud de l'erg du Kayor. Ces terroirs, situés à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, prennent place dans un modelé dunaire très aplani. La chape dunaire peu épaisse est découpée par de larges vallées fossiles qui rejoignent les bras de mer du Sine et du Saloum au sud. Sur ces matériaux sableux, les sols jaunes (***joor***) couvrent les zones planes et les bombements dunaires tandis que les sols plus sombres (***dek*** ou ***dek-joor***) légèrement plus argileux et parfois inondés en cours d'hivernage, occupent les inter-dunes et les zones de bas-fonds. Sur les matériaux argilo-marneux situés en position basse, les sols hydromorphes sont inondés en cas de fortes pluies. Les vallées fossiles forment de larges couloirs dont les terres (les tannes) se caractérisent par des taux de salinité élevés qui les rendent incultes.

L'utilisation du sol, plus précisément la localisation de la jachère, est en rapport avec les conditions édaphiques. Les sols sableux (*joor*) furent cultivés les premiers. Les villages anciens s'y sont implantés, tandis que les terres demeurées boisées représentaient, hors finage, les zones de parcours des troupeaux et de cueillette. Les sols plus argileux (*dek*) furent défrichés postérieurement. Longtemps ils ont constitué cette réserve forestière pastorale alors que les grandes mares étaient encloses et cultivées en riz.

La structure agraire ancienne s'organise à partir de la trame foncière. Le partage foncier initial a eu lieu sur les terres *joor*. On peut reconstituer aisément le découpage foncier initial en terroirs lignagers dans la plupart des finages du Sine. C'est ainsi qu'à Sob le terroir villageois est à l'origine partagé entre les lignages Juf, Job,

Tin, Sar et Ndong. La famille toucouleur Wan fut installée à l'ouest du finage vers 1850. Les terres des différents lignages se sont étendues sur les sols *dek* à l'époque coloniale. Dans le même temps des paysans venus d'ailleurs fondaient leurs maisons à l'écart, et se rattachaient au village de Sob.

Avant le temps de la traite arachidière, le terroir produisait essentiellement des céréales. Autour des habitations, les champs cultivés chaque année en mil hâtif forment une aire continue. La fertilité est entretenue par l'épandage des déchets domestiques et le parcage des troupeaux bovins en fin de saison sèche. A la périphérie de cette aire centrale, la culture du mil alterne avec la jachère. Le mil tardif y est cultivé sur des grands champs regroupés en soles. La jachère est enclose, le bétail y pâture et y est parqué durant l'hivernage. Il y a en outre des parcelles de sorgho localisées sur les terres les plus lourdes, de petits champs enclos de cotonnier, et un peu de riz dans les mares. Le *mbissap* (*Hibiscus sabdariffa*) ainsi que le haricot niébé sont semés en association avec le mil ou en culture dérobée. A cette époque, les réserves boisées demeurent étendues. Elles sont parcourues par les troupeaux, tant en hivernage qu'en saison sèche. De ce fait, des "transferts de fertilité" s'établissent au bénéfice du terroir cultivé (figure 1).

Figure 1 : Les transferts de fertilité assurés par le bétail sur le terroir céréalier ancien.

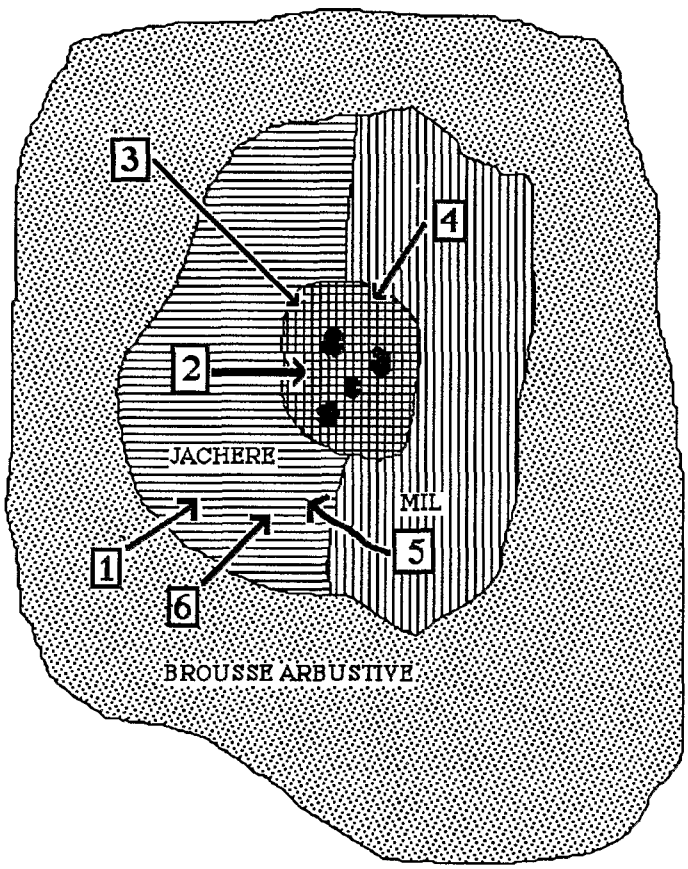

1 En hivernage vers la jachère

2-3-4 En saison sèche vers le pombod (zone centrale)

5-6 En saison sèche, vers la future sole de mil

L'INSERTION DE L'ARACHIDE

Dès la fin du XIX^{e} siècle, l'arachide devient une culture de plein champ. Elle s'intercale dans la rotation culturale entre le mil et la jachère qui couvre la couronne périphérique au village. La diffusion de cette culture a pour conséquence l'extension de l'espace défriché et exploité.

La figure 2 schématise l'utilisation du terroir de Sob vers 1930 :

- Autour de l'aire villageoise consacrée à la culture du mil s'est développé, sur les sols *joor*, le domaine de la rotation triennale mil-arachide-jachère ;

- Les terres *dek*, à présent défrichées au sud du terroir, sont consacrées à la rotation biennale jachère-mil ;

- Les troupeaux parcourent l'ensemble du terroir en saison sèche et se replient en hivernage sur la jachère enclose reliée aux derniers lambeaux qui subsistent de l'espace forestier.

Figure 2 : Sob, vers 1930

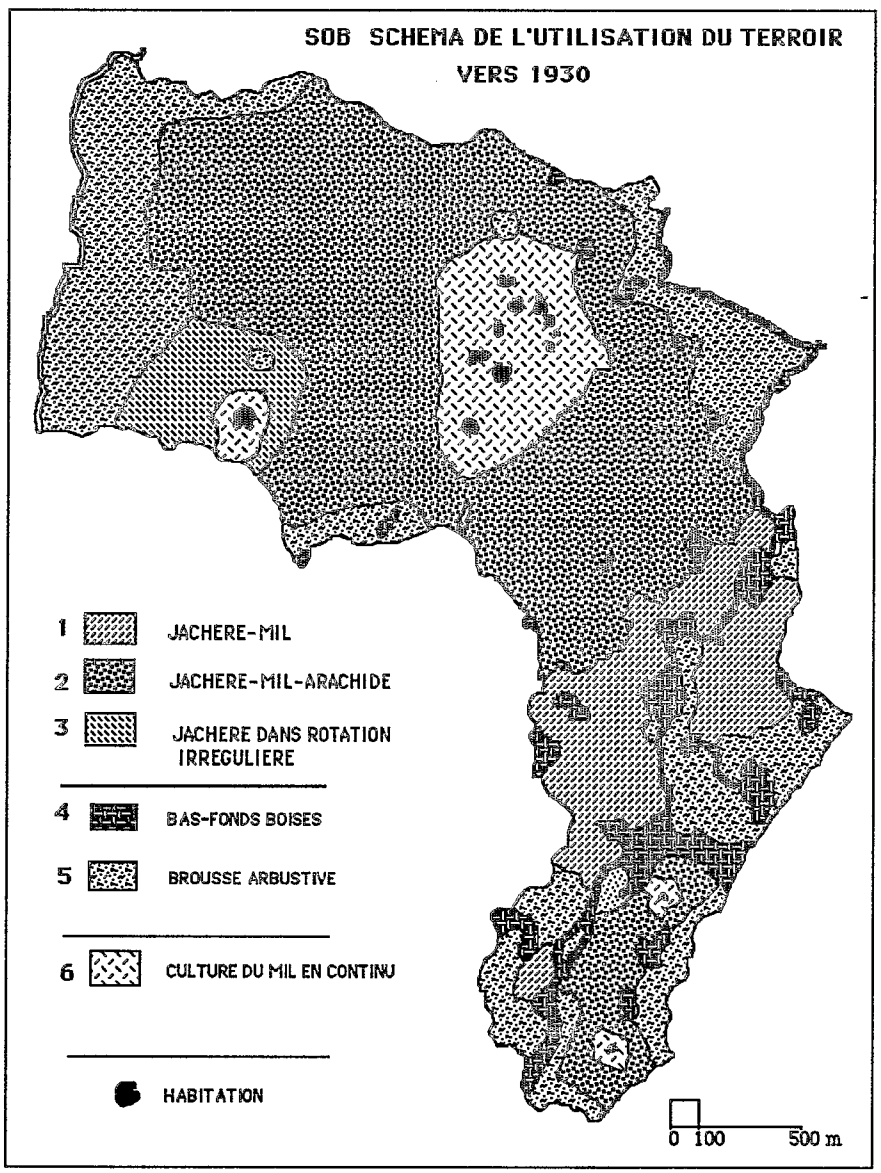

LE TERROIR SATURÉ

A la fin de la période coloniale, la croissance démographique plus forte et la diffusion de la culture attelée se traduisent par le défrichement des réserves foncières jusqu'aux limites du terroir (figure 3). On assiste alors à une nette régression des jachères.

- Sur les terres *joor*, le mil alterne avec l'arachide. La rotation biennale arachide-mil tend à devenir la rotation dominante.

- La rotation mil-jachère se maintient sur les sols *dek* vers le sud du terroir. Les jachères peuvent encore y former une sole régulière et accueillir les troupeaux pendant l'hivernage.

Figure 3 : Sob, 1965-1969

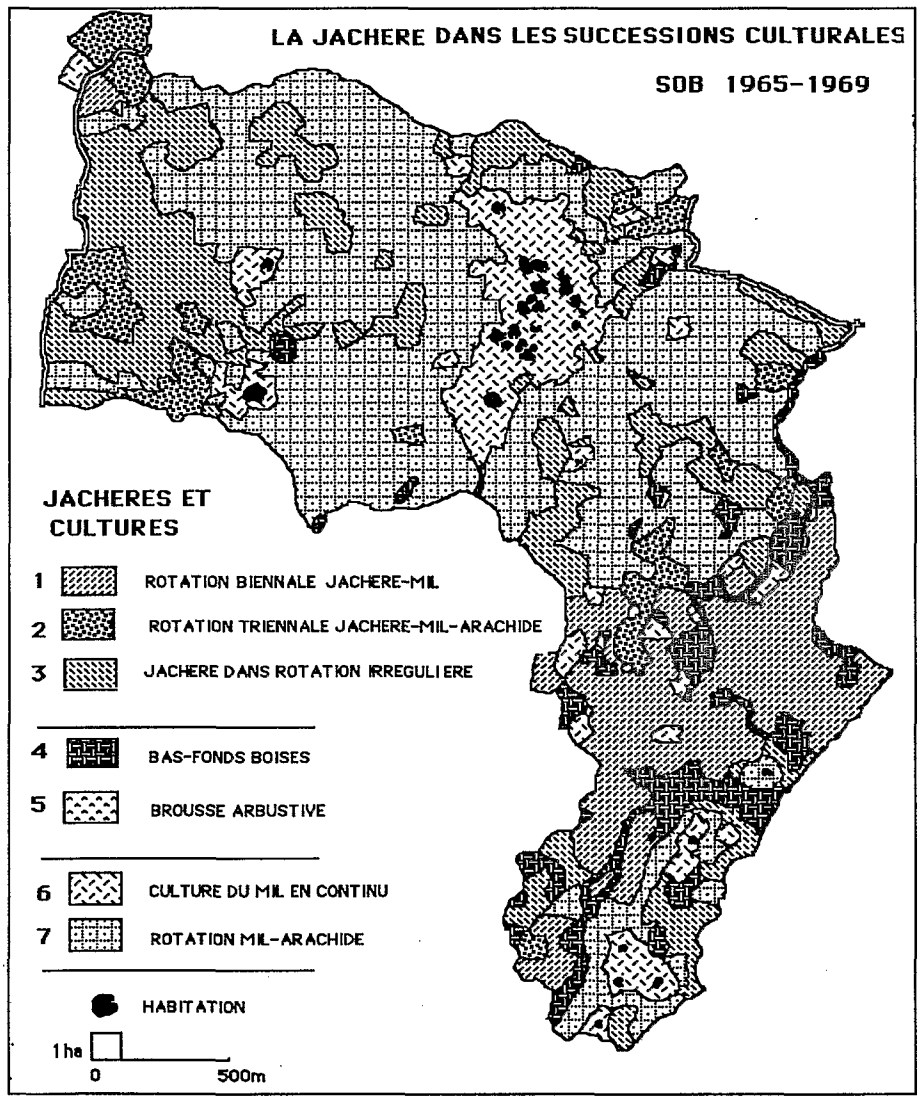

De 1965 à 1969, les superficies en cultures et jachère se répartissent de la manière suivante à Sob :

Tableau I: Population et utilisation du sol à Sob (1965-1969)

	population	mils et sorghos (ha)	arachide (ha)	jachères (ha)
1965	537	261	174	91
1966	552	252	170	109
1967	520	239	181	111
1968	514	253	196	59
1969	515	264	169	100

Pour 11 terroirs villageois contigus du centre du Sine qui avaient alors été cartographiés, les espaces boisés résiduels étaient déjà extrêmement réduits : une population totale de 3464 habitants résidait sur un espace de 3834 hectares (cumul des surfaces des 11 terroirs) sur lequel ne subsistait qu'une surface boisée de 287 hectares.

La quasi-disparition des espaces forestiers et la réduction des jachères d'une part, les prélèvements post-récoltes d'autre part, utilisés pour alimenter le cheptel de trait, entraînent une contraction des pâturages et une limitation des possibilités de vaine pâture. Les troupeaux bovins du village ne peuvent plus se nourrir toute l'année sur le finage. En fin de saison sèche, ils sont dans l'obligation de transhumer vers des zones relativement lointaines mieux pourvues en parcours (figure 4).

Figure 4 : Transhumances d'hivernage

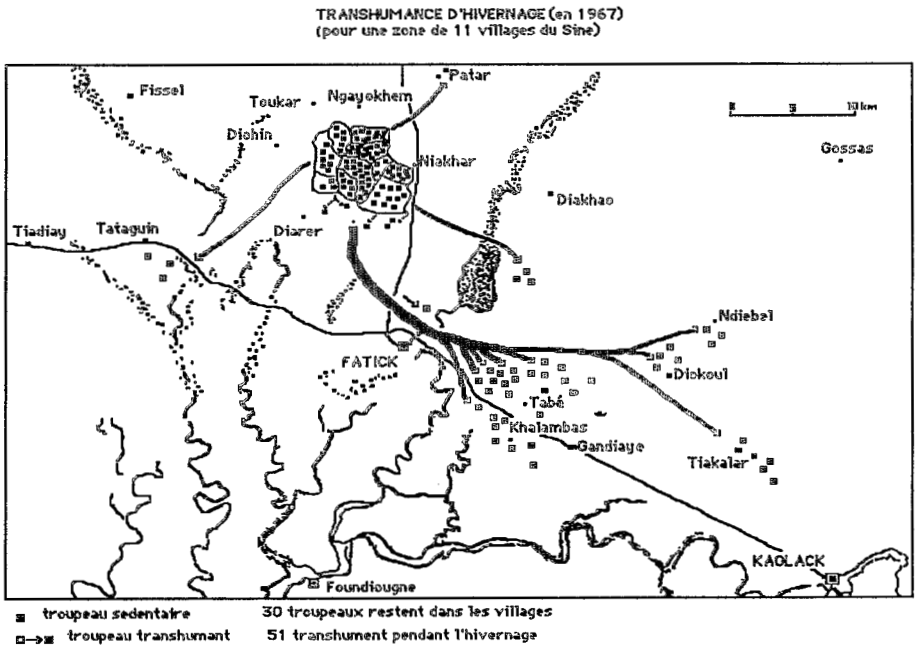

LE SYSTÈME AGRAIRE DÉGRADÉ

Dans les années 1970, la culture attelée se généralise et le déterrage de l'arachide est réalisé à l'aide d'une houe tractée par le cheval. Dorénavant, les terres *dek* (qui se prêtaient mal, compte tenu de leur texture, à la récolte manuelle de l'arachide) sont semées en arachide une année sur deux comme le terroir ancien situé sur les sols *joor*. Au moment de l'hivernage, le finage est presqu'entièrement mis en culture. N'y subsistent que des jachères "accidentelles" résultant d'un manque de semence d'arachide ou de l'absence d'un exploitant non revenu (ou revenu trop tard) de migration. Même les parcelles jugées "fatiguées", même celles totalement envahies par le *striga*, sont mises en culture, tant est forte la demande de terre. D'autant que toute parcelle laissée en jachère risque d'être attribuée d'autorité à un exploitant démuni par le Conseil de la Communauté Rurale. De forts contrastes se manifestent néanmoins :

- Dans le village de Kalom, la jachère ne couvre que de rares parcelles au centre et au sud du finage. Les champs délaissés au nord du terroir appartiennent à des lignages du groupe social "*cedo*" qui ne possèdent pas de troupeaux bovins. Par contre les lignages "paysans" possesseurs de bovins sont très à l'étroit dans le sud du terroir, et leurs troupeaux transhument en permanence dans le Ferlo. On observe à ce niveau une nette différenciation entre les exploitations, qui se conjugue avec des signes de délaissement du terroir par des familles qui comptent de plus en plus d'émigrés.

- A Ngayokhem, les terres basses plus ou moins inondables restent couvertes d'une végétation arbustive dégradée. Elles occupent des superficies importantes. Les habitants établis au nord du terroir disposent de surfaces moins exiguës et gèrent les troupeaux les plus grands. Ils bénéficient encore de jachères reliées à l'espace pastoral boisé.

- A Sob, par contre, la situation extrême est atteinte, avec la quasi disparition de la jachère (figure 5). Les troupeaux reviennent de transhumance en début de saison sèche, mais ne peuvent se maintenir sur le finage que quelques mois jusqu'à l'épuisement des maigres ressources de la vaine pâture.

Tableau II : Utilisation du sol à Kalom, Ngayokhem et Sob en 1985, 1986 et 1987. (Surfaces en hectares)

KALOM

espace pastoral résiduel : 26 ha

années	population	mils et sorghos	arachide	jachère
1985	348	123	72	34
1986	376	112	87	38
1987	467	116	68	42

NGAYOKHEM

surface boisée résiduelle : 110 ha

années	population	mils et sorghos	arachide	jachère
1985	591	196	105	25
1986	603	183	114	32
1987	565	228	105	30

SOB

espace pastoral résiduel : 36 ha

années	population	mils et sorghos	arachide	jachère
1985	674	282	194	18
1986	705	291	193	11
1987	779	307	231	13

Figure 5 : Sob, 1985-1988

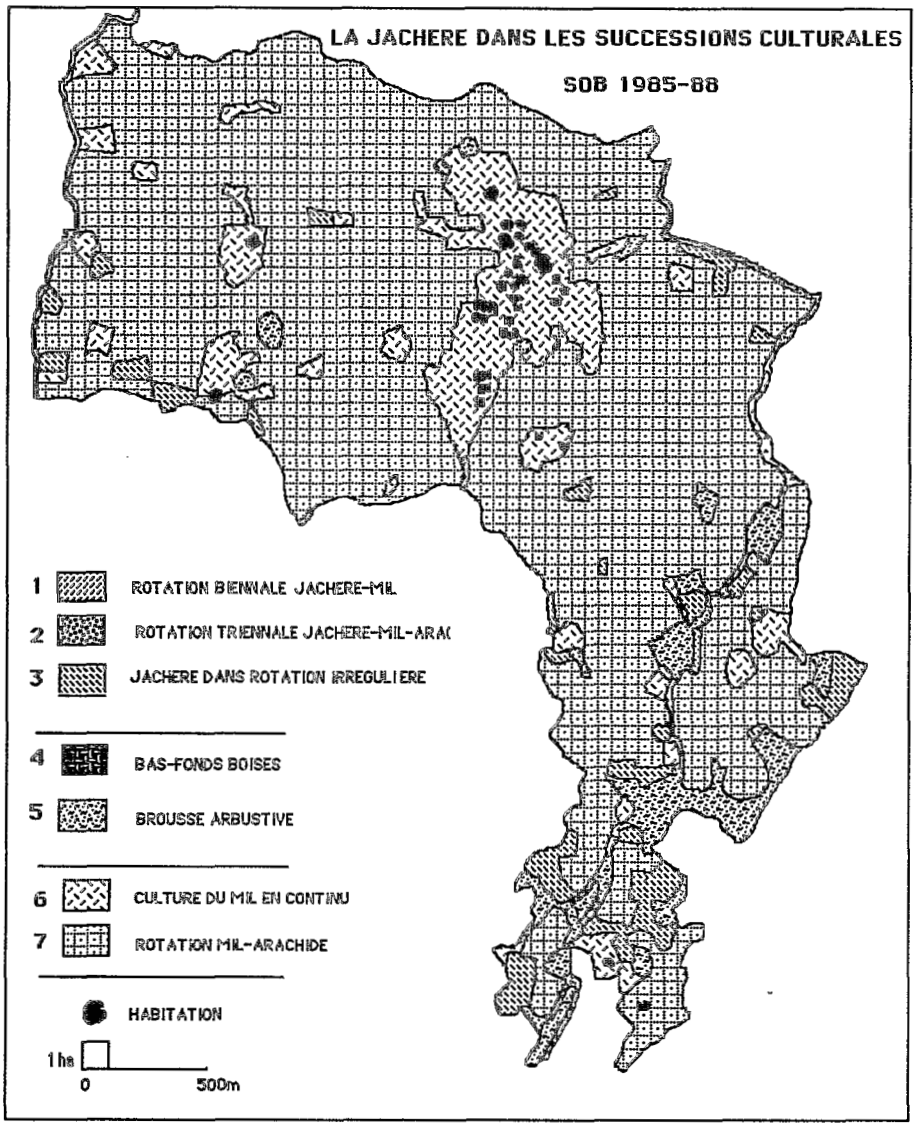

Dans le Sine, la jachère constituait à l'évidence un noeud privilégié de relations entre l'agriculture et l'élevage. Avec les espaces non cultivés, elle participait à la couverture des besoins fourragers des troupeaux, et à leur maintien sur le finage villageois. En contrepartie, elle bénéficiait des apports de fumure animale, tout particulièrement durant l'hivernage puisqu'elle constituait alors un lieu privilégié de parcage du bétail. La disparition progressive des jachères, conséquence de l'extension de superficies cultivées, a conduit à expulser du terroir les troupeaux pendant une période de l'année de plus en plus longue. Par contre on voit croître l'importance d'un cheptel fixé au village, maintenu dans les concessions et alimenté par des prélèvements de matières végétales (résidus de récolte, adventices) effectués sur les parcelles de culture. Ces ressources fourragères sont donc à présent de plus en plus appropriées au niveau de l'unité de production, et la pratique de la vaine pâture régresse.

Dans ce contexte, le parcage d'hivernage a presque totalement disparu. Si celui de saison sèche demeure important, une part croissante de la fumure animale épandue sur les parcelles provient du fumier ("poudrette de parc") transporté depuis la concession. La tendance est pourtant bien à la réduction progressive des apports, tant

en fréquence qu'en quantité. Le rythme serait actuellement d'un apport tous les 3 à 5 ans sur l'auréole de mil cultivé en continu, et d'un apport tous les 5 à 10 ans sur les autres zones de culture. Les estimations globales cachent par ailleurs une variabilité considérable entre villages et entre exploitations, témoignant de fortes inégalités quant à l'accès à la matière organique (GARIN et al., 1990).

La disparition des jachères, conjuguée à la réduction des apports de matière organique sur les parcelles, et à l'abandon quasi-total de la fertilisation minérale en raison du renchérissement des engrais, soulève bien entendu le problème de l'évolution de la fertilité du milieu et celui de la reproductibilité des systèmes de culture. Alors que par le passé des "transferts de fertilité" s'établissaient préférentiellement, grâce au bétail, de l'espace pastoral vers le terroir de culture, on estime aujourd'hui que plus de 90 % des apports résultent de transferts internes à l'espace cultivé (GARIN et al., 1990). Compte tenu de la faiblesse des apports sur la plus grande partie du terroir, le déséquilibre entre exportations et restitutions minérales s'accroît, alors que les réserves de ces sols sableux sont particulièrement limitées. Des signes de dégradation de la structure de l'horizon de surface se manifestent, les tendances à la baisse du taux de matière organique (déjà très faible) et à l'acidification s'accentuent. Le *Striga hermonthica* envahit spectaculairement certains terroirs. Ces manifestations sont en soi alarmantes, mais on doit néanmoins constater que les niveaux de rendement ne semblent pas en avoir été pour autant affectés.

Tableau III : Rendements moyens (q/ha) par village et coefficients de variation interannuels de ces moyennes (en %), de 1965 à 1969 pour Sob, et de 1985 à 1987 pour les 3 villages.

Culture	1965-69	1985-87		
	Sob	Sob	Ngayokhem	Kalom
Mil précoce				
non fumé	2,6 (64)	5,4 (5)	5,4 (12)	4 (31)
fumé	3,8 (54)	7,6 (8)	7,4 (11)	5,8 (32)
Mil tardif	2,4 (66)		non cultivé	
Sorgho	2,7 (31)	7,3 (1,5)	2,5 (2)	4,6 (19)
Arachide	5,6 (33)	8,2 (2,5)	6,4 (24)	6,7 (15)
Pluviométrie moyenne (mm)	628 (30)	482 (19)		

La comparaison des rendements moyens obtenus à Sob entre ces deux périodes indique même une amélioration sensible. Il convient d'être très prudent dans l'interprétation de tels constats, mais on peut estimer que "l'adoption généralisée de techniques culturales telles que les semis et sarclages mécanisés précoces, la multiplication des entretiens, le soulevage mécanique à maturité, et l'utilisation systématique de variétés plus adaptées à la sécheresse ont permis de mieux tirer profit de ressources devenues plus rares" (GARIN et al., 1990). On le voit, le jugement sur la fertilité du milieu et son évolution s'accomode mal d'un recours limité aux indicateurs de rendement. Une telle difficulté se retrouve tout autant lors de l'évaluation du rôle de la jachère et de celle de l'impact de sa disparition.

LA JACHÈRE DANS LES SYSTÈMES DE CULTURE DES TERRES NEUVES

La saturation des terroirs du Sine a depuis longtemps poussé les agriculteurs sereer à migrer vers les franges pionnières orientales du bassin arachidier, et les pouvoirs publics ont à plusieurs reprises organisé ces déplacements de population et encadré l'implantation des migrants dans leurs lieux d'accueil (DUBOIS, 1975). En 1972 débutait le projet pilote "Terres Neuves", sous l'égide du Ministère du Plan. Destiné à tester un mode d'intervention et de mise en valeur, il se proposait d'implanter dans une première phase 300 familles originaires du Sine dans 6 villages créés de toutes pièces entre Koumpentoum et Maka, dans une zone très peu peuplée à cette époque (moins de 5 habitants au km^2) et disposant de terres vacantes à bonne aptitude agricole (sols profonds limono-sableux de plateaux). L'installation des migrants s'effectua conformément aux prévisions, et la réussite économique fut pour la plupart d'entre eux indéniable. La Société des Terres Neuves (STN), maître d'oeuvre du projet, poursuivit dans une seconde phase la création de nouveaux villages et installa des familles sereer dans plusieurs villages autochtones de la région. Des travailleurs saisonniers (navétanes) vinrent régulièrement gonfler le flux migratoire, et un mouvement de migration spontanée accompagna puis relaya le déplacement organisé de population. Actuellement forte de près de 10.000 personnes, la population sereer constitue de loin le groupe ethnique le plus important des "Terres Neuves".

La STN assurait le déplacement et l'installation des migrants, et prenait en charge la vulgarisation agricole, en essayant de se conformer au schéma d'aménagement de l'espace et aux principes de mise en valeur des terres tels qu'ils avaient été définis dans la phase initiale de factibilité. Il était notamment prévu que chaque famille, qui recevait une dotation foncière globale de 10 ha, mette à terme (soit dès la quatrième année suivant son arrivée) 6 ha en culture, la jachère devant occuper une sole de 2 ha, et deux autres hectares restant en défens (forêt non défrichée). Les différentes cultures devaient occuper une place définie dans les assolements et s'organiser selon la rotation de base suivante : cotonnier, sorgho et maïs, arachide, jachère. De telles dispositions n'ont jamais pu être respectées, en particulier parce que les promoteurs du projet n'avaient pas réellement tenu compte de ce qu'était une exploitation agricole sereer, ni des fonctions remplies par les différentes cultures dans le système de production, ni de la logique (économique et technique) d'agriculteurs placés dans des conditions de grandes disponibilités en terre (TRINCAZ, 1979, MILLEVILLE et DUBOIS, 1979). On les voyait, dès les premières années du projet, adopter un comportement privilégiant la mise en culture de grandes surfaces et la recherche d'une productivité du travail élevée grâce à des techniques beaucoup plus extensives que celles qui étaient préconisées. Le cotonnier et le maïs ne tenaient qu'une place très réduite dans les assolements, le mil supplantait peu à peu le sorgho, tandis que l'arachide occupait globalement plus de 60 % des superficies cultivées. Grâce à des défrichements rapides et à des emprunts de terre contractés dans les villages autochtones, les agriculteurs sereer parvenaient, trois ans après leur arrivée, à mettre en culture des surfaces près de deux fois supérieures à celles qu'ils auraient dû cultiver à terme. A la fin des années 80, l'arachide et le mil précoce constituent, comme dans le Sine, les cultures quasi-exclusives des Terres Neuves. Les surfaces cultivées se sont par contre stabilisées pour nombre d'exploitations, même si certaines sont parvenues à accroître substantiellement la dotation foncière qui leur avait été attribuée au départ.

Alors que la jachère était inexistante au cours des trois ou quatre premières années, la situation se modifie ensuite lorsque les exploitations agricoles, ayant achevé leur expansion foncière, vont devoir gérer annuellement une superficie à peu près fixée. On voit alors la jachère apparaître, mais sans occuper dans les assolements une place considérable, ni surtout stable. Dans l'ensemble, on peut estimer que les surfaces en jachère restent actuellement inférieures à 20 % des terres exploitées (cultures + jachères). A titre d'exemple, citons quelques données recueillies en 1986 auprès de 13 exploitations du village de Diamaguène, créé en 1973 : avec 21 ha pour 116 ha mis en culture, la jachère y occupe 15 % de la surface exploitée. Mais sa place apparaît très variable entre exploitations (de 0 à 51 %). Les prêts de terre entre exploitations sont très fréquents (pour ce même échantillon, 7 exploitations en empruntent, et 5 en prêtent), et la présence de jachères ne semble pas

toujours traduire un excédent de terres disponibles, puisque certains agriculteurs qui la pratiquent, empruntent de la terre à l'extérieur. La jachère constitue de fait, de la même manière que les prêts, un outil de régulation de l'assolement à l'échelle de l'exploitation.

Dans des systèmes où coexistent arachide et mil, les choix de successions de cultures sur une même parcelle sont fatalement limités. L'arachide ne peut se succéder à elle-même (tous les agriculteurs l'évitent soigneusement), et la culture continue du mil est inexistante dans ces villages de colonisation, compte tenu du plan d'aménagement de l'espace qui s'opposait à la création d'une sole abondamment fumée par les troupeaux à la périphérie des villages. Par ailleurs, pour différentes raisons, (déplacements du bétail, gardiennage des champs), les agriculteurs ont adopté des principes collectifs de gestion du terroir villageois[2]. Ils répugnent enfin à semer du mil après jachère, considérant que ce précédent est défavorable à la céréale. Les règles sont donc simples : le mil suit l'arachide, et l'arachide succède au mil ou à la jachère.

La reproduction à l'identique d'un assolement, suivant les parts respectives qu'y prennent l'arachide et le mil, justifiera ou non l'usage de la jachère ou le recours aux prêts de terre (figure 6). Lorsque les deux cultures sont également représentées, la succession peut prendre la forme d'une rotation biennale arachide-mil, sous réserve que les deux lots de terre, de même taille, soient intégralement cultivés. Si les disponibilités foncières excèdent la surface mise en culture,le complément sera laissé en jachère ou prêté. Quand l'arachide occupe une surface supérieure à celle du mil, ou dans le cas inverse, il devient nécessaire d'introduire une sole de jachère de courte durée (un an, parfois deux pour respecter les règles de gestion collective) ou de procéder chaque année à des échanges de terre avec d'autres agriculteurs.

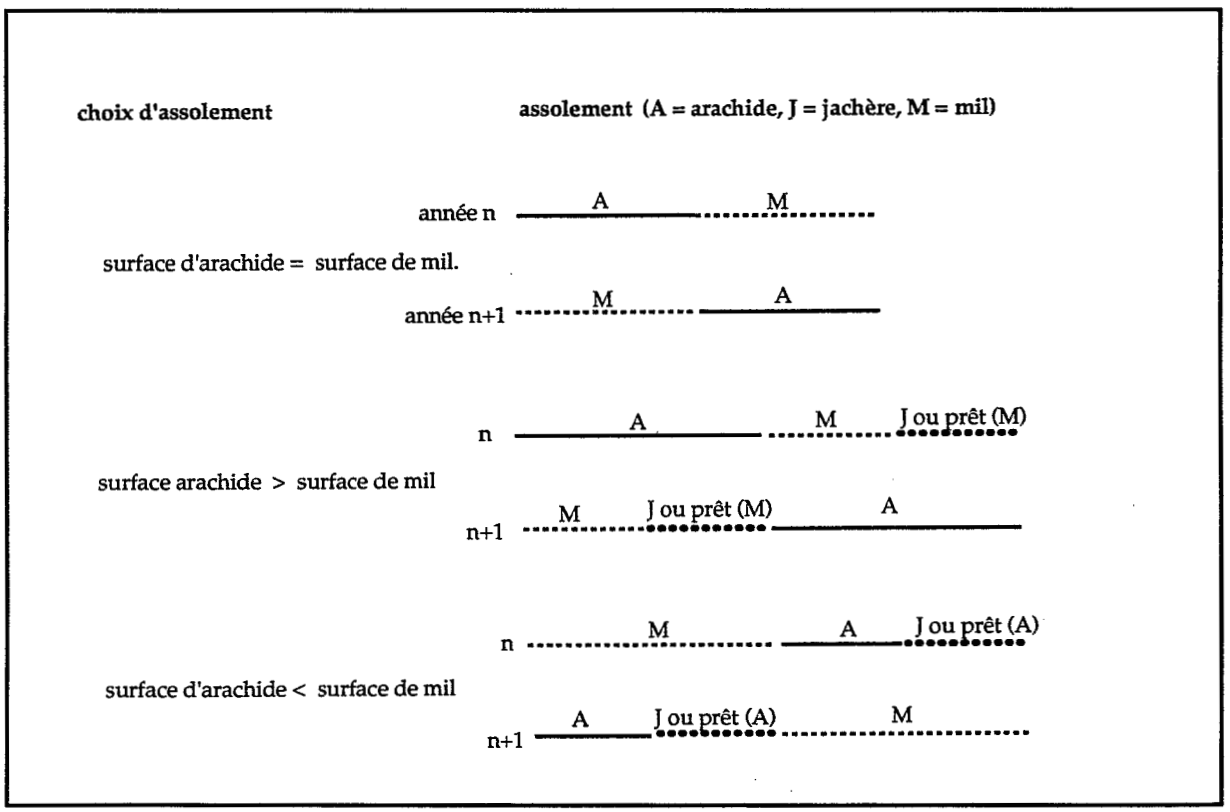

Figure 6 : Schéma de relations assolement-successions culturales (dans l'hypothèse d'une surface cultivée totale constante)

[2] Chaque famille dispose de deux attributions foncières, localisées sur deux "bandes" de terre longues de 2500 m environ. Une année donnée, toutes les parcelles sont en principe consacrées à l'arachide sur l'une des bandes, et au mil sur l'autre.

Le problème se complique lorsque l'assolement de l'exploitation fluctue dans le temps. Or cette instabilité paraît très marquée sur les Terres Neuves qui, grâce à ses disponibilités foncières encore grandes, constituent un lieu d'accueil privilégié des navétanes. A l'échelle de la région, et plus encore à celle de l'unité familiale de production, les conditions d'accueil des navétanes peuvent largement varier d'une année à l'autre (en fonction des quantités de semences d'arachide disponibles, des réserves vivrières). Il peut en résulter des fluctuations interannuelles considérables de la force de travail masculine dans l'exploitation, qui retentissent sur les superficies mises en culture, tout particulièrement en arachide. Dans un tel contexte d'instabilité de l'assolement, la mise en jachère, comme les prêts de terre, représente un facteur de souplesse tout à fait essentiel.

Dans la décision de laisser temporairement une terre en jachère, les raisons qui viennent d'être évoquées l'emportent sans conteste sur les considérations d'ordre agronomique qui pourraient *a priori* sembler primordiales. Après une quinzaine d'années de mise en valeur agricole de ces sols ferrugineux tropicaux, l'aptitude à produire du milieu ne s'est manifestement pas effondrée, comme en témoignent les remarquables niveaux de rendement atteints en culture arachidière dès que les conditions pluviométriques sont satisfaisantes et ce, malgré l'abandon presque total de la fertilisation minérale. Les agriculteurs continuent de puiser dans un capital de "fertilité naturelle" qui n'a pu que s'éroder, mais sans manifestation tangible de grave insuffisance. Certains relèvent néanmoins localement des signes de "fatigue" du sol, se traduisant par un manque de vigueur de la végétation et une tendance à la baisse des rendements. Plus précisément, une conséquence défavorable de la culture continue est perçue à travers la prolifération de certaines plantes adventices, telles que *Pennisetum pedicellatum*. Certains agriculteurs déclarent avoir pratiqué la jachère, ou envisager de la faire, pour cette raison bien connue[3]. Enfin l'abandon prolongé de grands pans de terroirs peut être motivé par leur isolement et la difficulté qui en résulte de contrôler certains prédateurs (phacochères). C'est alors une décision que prennent en concertation plusieurs chefs d'exploitation qui ont leurs terres limitrophes.

Contrairement à ce qui était par le passé le cas dans le Sine, la jachère ne remplit sur les Terres Neuves que peu de fonctions vis-à-vis de l'élevage. Celui-ci s'y est pourtant spectaculairement développé, mais il dispose de vastes parcours en forêt (notamment là où un horizon cuirassé peu profond interdit la mise en valeur agricole du sol), ainsi que de quantités très appréciables de résidus de culture. Les jachères ne s'imposent pas comme lieux de stabulation d'hivernage, et les troupeaux sont parqués en saison sèche sur les terres de culture (apport de fumure animale). Le rôle que joue l'élevage dans la mise en jachère est indirect : il justifie le déplacement des cultures par grands blocs. Cette pratique permet en effet aux troupeaux d'accéder aux résidus de culture de mil dès la récolte des épis, sans porter préjudice aux parcelles d'arachide. La présence discontinue de parcelles en jachère peut alors s'expliquer par le souci de ne pas déroger à cette règle de gestion collective des espaces de culture.

On le voit, les Sereer n'ont pas cherché à reconstruire dans les Terres Neuves le paysage agraire du Sine, et les modes de mise en valeur agricole des terres diffèrent sensiblement. La jachère n'y remplit pas les mêmes fonctions que celles qu'elle avait dans le milieu d'origine. Si son importance dans l'espace exploité s'accroît, elle n'occupe pas encore de place stabilisée. Son rôle doit être compris, en grande partie, en référence au fonctionnement des unités de production et à la reproduction annuelle des assolements. Les considérations d'ordre plus spécifiquement agronomique, liées au jugement sur l'évolution des états du milieu cultivé, passent pour le moment encore au second plan.

---

[3]. Dans la "restauration" de l'aptitude à produire du milieu, il ne s'agit pas ici de combler un manque, mais d'éliminer ou de limiter une nuisance.

CONCLUSION

L'examen succinct de ces deux situations montre que la jachère remplit des fonctions multiples, très dépendantes des contextes agraires particuliers. Dans le Sine, elle était au coeur des relations entre l'agriculture et l'élevage et représentait un des fondements de la gestion du système agro-pastoral. Sa disparition induit une disjonction de plus en plus prononcée entre les deux espaces d'activité et participe à l'émergence de nouvelles formes d'élevage. Elle pose avec acuité la question du maintien et du devenir de l'aptitude à produire du milieu, mais les niveaux moyens de rendement en arachide et en mil semblent s'être maintenus, voire redressés, depuis la fin des années 1960. Il est vrai que le processus de disparition de la jachère était alors déjà largement engagé. Ces constatations indiquent à tout le moins que la jachère ne peut être considérée que comme l'un des paramètres interférant dans l'expression et l'évolution de la fertilité du milieu.

Sur les Terres Neuves, les agriculteurs venus du Sine ont cherché à valoriser au mieux un facteur rare, le travail, en tirant parti des grandes disponibilités en terre qui leur étaient offertes. Sur ces sols nouvellement mis en culture, la jachère ne s'impose pas encore véritablement pour des raisons d'ordre strictement agronomique. L'élevage bovin, qui a pris une grande importance, bénéficie quant à lui de vastes espaces de parcours et de sous-produits de récolte abondants. Le rôle de la jachère se comprend principalement en référence au fonctionnement des exploitations agricoles, et plus particulièrement à la mise en place annuelle des assolements. Elle représente à ce titre un précieux facteur de souplesse et de régulation, en facilitant la gestion des systèmes de culture dans le cadre dimensionné, et instable, de l'appareil de production.

Ces exemples doivent inciter à la prudence lorsqu'il s'agit de juger du bien-fondé et de l'efficacité de la pratique de la jachère. Ils montrent clairement que la jachère ne peut être comprise qu'en débordant de l'échelle de la parcelle, qui n'est qu'un lieu où il est possible d'apprécier certains de ses effets. Ses raisons d'être, ainsi que les conséquences de sa disparition, renvoient également au fonctionnement des systèmes de production et des systèmes agraires dans lesquels elle se trouve insérée.

BIBLIOGRAPHIE

DUBOIS (J.P.)- 1975 - Les Serer et la question des Terres Neuves au Sénégal. Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XII, n° 1, 81-120.

GARIN (P.), FAYE (A.), LERICOLLAIS (A.), SISSOKHO (M.) - 1990 - Evolution du rôle du bétail dans la gestion de la fertilité des terroirs sereer au Sénégal. Les Cah. de la Rech. Dév., n° 26, 65-84.

LERICOLLAIS (A.) - 1972 - Sob : étude géographique d'un terroir serer. Paris, La Haye : Mouton, Atlas des structures agraires au sud du Sahara, n° 7, 110 p.

MILLEVILLE (P.), DUBOIS (J.P.) - 1979 - Réponses paysannes à une opération de mise en valeur de terres neuves au Sénégal. in "Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique au Sud du Sahara. Logique paysanne et rationalité technique". Mém. ORSTOM, n° 89, 513-518.

PELISSIER (P.) - 1966 - Les paysans du Sénégal. Les civilisation agraires du Cayor à la Casamance. Saint-Yrieix, Imprimerie Fabrègue, 940 p.

TRINCAZ (P.) - 1979 - Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantation rurale. Les Serer dans les terres neuves du Sénégal oriental. Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XVI, n° 1-2, 19-36.